

	Département de l'Isère		République Française		Envoyé en préfecture le 02/06/2026
	N° 2025 - 46	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		Publié le 04/06/2026	Reçu en préfecture le 02/06/2026 ID : 038-213801145-20260526-202646-DE
26/05/2026	Retrait de la délibération n° 2026- 24 en date du 29 avril 2026 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du LCL Budget annexe Locations Commerces et Logements				

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt six, le vingt six mai ,

Le Conseil Municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, maison communale temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 19/05/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 19/05/2026 par messagerie.

Présents : BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. RIBEYRE Ludovic. Caroline DEYRIEUX (arrivée à 20h39).

Excusé : MOURLON Jérôme.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Isabelle LAVIGNE, secrétaire de séance.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a une erreur matérielle dans la retranscription des modalités du vote de la délibération n° 2026-24 en date du 29 avril 2026 et qu'il convient aujourd'hui de retirer cette délibération et d'en prendre une nouvelle.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2321-2-28°,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.240-1,

Vu la délibération n° 2026-24 en date du 19 avril 2026 relative à l'Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du LCL, Budget annexe – Locations Commerces et Logements

Vu l'erreur sur le vote, telle que :

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Au lieu de :

Et après en avoir délibéré, par 16 voix »pour » et 2 « abstentions

M. le Maire propose au Conseil municipal de retirer la délibération n° 2026-24 en date du 29 avril 2026 et précise que les dispositions, initialement prévues dans cette délibération faisant l'objet du retrait, seront intégralement reprises dans une nouvelle délibération avec la prise en compte de la correction de cette erreur matérielle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retirer la délibération n° 2026-24 en date du 29 avril 2026 relative à l'Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du LCL - Budget annexe « Locations Commerces et Logements ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Extrait certifié conforme par le Maire,

A clonas sur Varèze, le 26 mai 2026,

Le Maire,
Vincent CHORON



La secrétaire,
Isabelle LAVIGNE